Parole de Vie octobre 2018

« Mais si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes plus soumis à la loi » (Galates 5,18)

L'apôtre Paul écrit aux chrétiens de Galatie (au centre de la Turquie actuelle), région qu'il a évangélisée et qui lui tient beaucoup à cœur. Dans cette communauté, certains soutenaient que les chrétiens devaient observer toutes les prescriptions de la loi de Moïse pour être agréables à Dieu et obtenir le salut. Paul, au contraire, affirme que nous ne sommes plus « soumis à la loi », car Jésus, Fils de Dieu et Sauveur de l'humanité, s'est fait Chemin vers le Père, pour tous, par sa mort et résurrection. La foi en Lui ouvre notre cœur à l'action de l'Esprit de Dieu, qui nous guide et nous accompagne sur les routes de la vie.

Selon Paul, donc, il ne s'agit pas tant « de ne pas observer la Loi » que de revenir à sa racine première, qui nous engage davantage, et donc de nous laisser guider par l'Esprit. De fait, Paul écrit, quelques lignes auparavant : « La loi tout entière trouve son accomplissement en cette unique parole : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » (Ga 5,14).

Dans l'amour chrétien envers Dieu et envers le prochain nous nous trouvons, en effet, responsables et libres comme les enfants. À l'exemple de Jésus, nous sommes appelés à aimer tous les hommes, à aimer en premier, à aimer les autres comme nous-mêmes, même ceux que nous ressentons comme ennemis.

« Mais si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes plus soumis à la loi »

L'amour qui vient de Dieu nous pousse à être des personnes responsables en famille, au travail, et dans tous les lieux que nous fréquentons. Nous sommes appelés à construire des relations dans la paix, dans la justice et la légalité.

La loi de l'amour est le fondement le plus solide de notre société, comme le raconte Marie A. : « J'enseigne à la périphérie de Paris, dans une zone défavorisée, à la population multiculturelle. Je mène des projets interdisciplinaires pour travailler en équipe, vivre la fraternité entre collègues et être crédibles quand nous proposons ce modèle aux enfants. J'ai appris à ne pas attendre de résultats immédiats, à ne pas obliger les enfants à changer. L'important est de croire en eux, de les accompagner, en les valorisant et en les récompensant. Parfois j'ai l'impression de ne pas réussir à changer quoi que ce soit, d'autres fois au contraire j'ai la preuve tangible que les relations construites portent des fruits. C'est ce qui m'est arrivé avec une élève qui, pendant un cours, ne participait pas de manière constructive. Je lui ai expliqué calmement et fermement que, pour vivre en harmonie, chacun doit faire sa part. Elle m'a écrit ces mots par la suite : « Je suis désolée pour mon comportement. Cela n'arrivera plus. Je sais que vous attendez de nous des actions concrètes et non des paroles et je veux m'engager dans ce sens. Vous nous transmettez, à nous élèves, des valeurs justes et le désir de réussir. »

« Mais si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes plus soumis à la loi »

Vivre dans l'amour n'est pas le simple fruit de nos efforts. C'est à l'Esprit, qui nous est donné, que nous pouvons continuellement demander de nous libérer de l'esclavage de notre égoïsme et de vivre dans l'amour.

Chiara Lubich écrivait : *« C'est l'amour qui nous pousse, qui nous suggère comment répondre aux situations et aux choix que nous sommes appelés à vivre. C'est l'amour qui nous enseigne à distinguer : ceci est bon, donc je le fais ; cela est mal, je ne le fais donc pas. C'est l'amour qui nous pousse à agir en cherchant le bien des autres. Nous ne sommes pas téléguidés de l'extérieur, mais conduits par le principe de vie nouvelle que l'Esprit a déposé en nous. Forces, cœur, intelligence, toutes nos capacités peuvent nous faire avancer selon l'Esprit, car elles sont unifiées par l'amour et placées à la disposition complète du projet de Dieu sur nous et sur la société. Nous sommes libres d'aimer* **[1]**. »

Letizia Magri et la Commission de la Parole de Vie

[1] D'après Chiara Lubich, *Quella voce 'dentro',* in « Città Nuova » 50 (2006/10), p. 9.